

La Métropole Aix-Marseille-Provence : une politique forestière dynamique

par Chantal DEMARIA

La Métropole Aix-Marseille-Provence est au cœur d'enjeux majeurs en termes d'environnement, d'économie et d'équilibre social. C'est à ce titre qu'elle a inscrit dans ses compétences la forêt et a intégré la prise en compte de la nécessité de gérer ses forêts.

Grâce à une approche globale et multifonctionnelle, la Métropole agit pour que la préservation des forêts et l'exploitation forestière ne soient pas opposées mais complémentaires.

Elle a commandité une étude visant à réaliser un diagnostic précis du potentiel bois sur le territoire, mais aussi, et surtout, d'avoir des propositions de développement de la filière.

La Métropole Aix-Marseille-Provence regroupe 92 communes, dont une du Vaucluse (Pertuis), une du Var (Saint-Zacharie) et 90 des Bouches-du-Rhône sur un territoire de 3 148 km². C'est une métropole unique au regard des autres métropoles françaises par sa taille : quatre fois le Grand Paris et six fois le Grand Lyon. Elle exerce un grand nombre de compétences dont celle relative à la gestion des milieux forestiers. Le territoire métropolitain est aussi l'un des plus boisés de France et comprend 19 massifs emblématiques qui s'étendent sur 175 124 ha soit plus de 50 % de sa superficie, il regroupe des sites emblématiques tels que :

- le Parc national des Calanques (premier Parc péri-urbain d'Europe),
- le Grand Site Sainte Victoire,
- les Parcs naturels régionaux de la Sainte-Baume, du Luberon, de Camargue et des Alpilles,
- des massifs exceptionnels tels que le Garlaban et la Côte Bleue,
- 22 sites inscrits au Réseau européen Natura 2000.

Bien que composée pour 2/3 de domaines privés et 1/3 d'espaces forestiers publics, la forêt métropolitaine est largement ouverte au public et accueille chaque année pas moins de 6 millions de visiteurs.

Peuplée pour l'essentiel d'essences méditerranéennes, elle abrite une riche biodiversité et présente un réel potentiel économique au travers, notamment, de l'exploitation du bois.

Une richesse qu'elle s'attache à préserver et à valoriser en liaison avec les différents acteurs de la forêt.

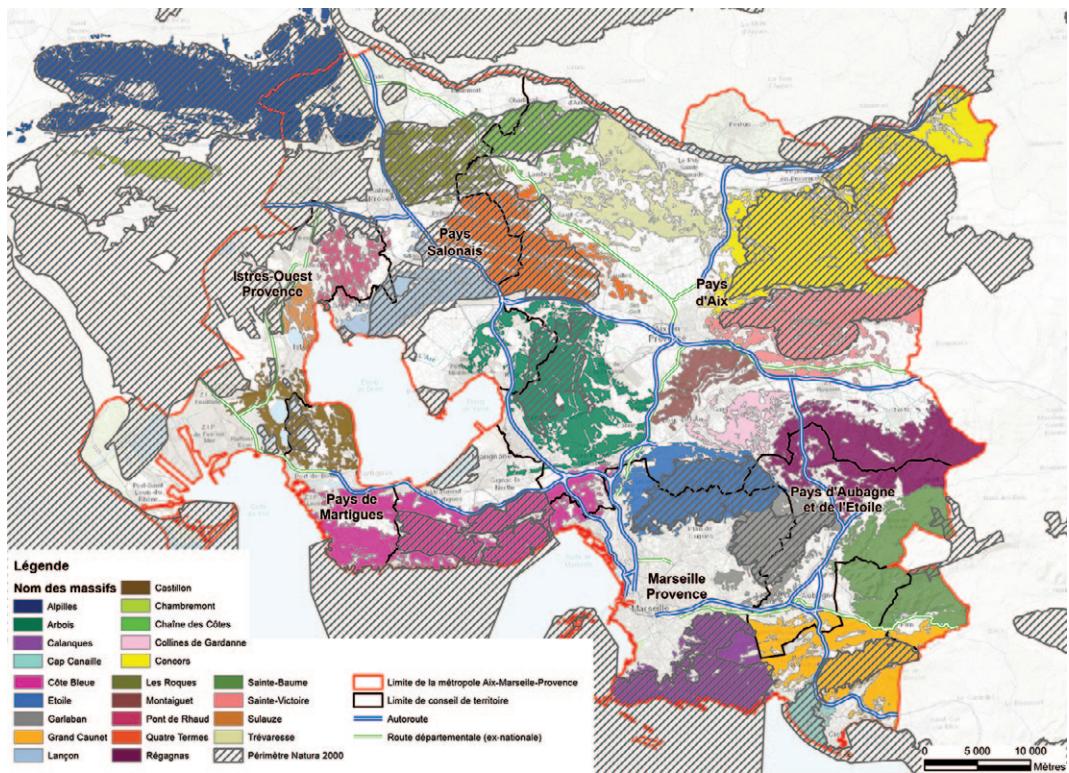


Fig. 1 :

Les massifs forestiers de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Les espaces forestiers métropolitains, extrêmement fragiles, sont aujourd’hui en danger car, peu exploités, ils sont soumis à des pressions croissantes liées à leur caractère périurbain (urbanisation galopante en interface forêt/habitat et en cœur de massif) mais également aux risques (développement de la masse combustible, dépérissement des végétaux, diminution de la biodiversité, changement climatique). Ils offrent pourtant de nombreux services qu'il serait inconséquent d'ignorer.

Ce constat met la Métropole Aix Marseille Provence à la confluence d'enjeux majeurs en termes d'environnement, d'économie et d'équilibre social, trois composantes du développement durable que l'institution métropolitaine a intégrées dans la prise en compte de la nécessité de gérer ses forêts.

Photo 1 :
Habitat en forêt
Photo Métropole Aix-Marseille-Provence.



C'est pourquoi une Direction Forêts a été créée au sein de la DGA Agriculture, Forêts, Paysages, Espaces naturels par décision du Comité technique en avril 2017, composée de deux services, Préservation et Valorisations forestières. Par cette décision, l'exercice de la compétence « milieux forestiers » a été généralisé à l'ensemble des territoires en intégrant les missions précédemment exercées par les Communautés d'agglomération et les Syndicats intercommunaux de débroussaillement et d'aménagement forestier (PIDAF) qui composent aujourd'hui la Métropole.

Grâce à une approche globale et multifonctionnelle, la Métropole agit pour que la préservation des forêts et l'exploitation forestière ne soient pas opposées mais complémentaires. Ainsi, dans le cadre de sa compétence « Milieux forestiers », la Métropole préserve et valorise les espaces boisés de son territoire en liaison avec les différents acteurs de la forêt. Au travers de ses actions :

- elle engage des investissements conséquents dans le cadre de la Défense de la forêt contre l'incendie,
- elle valorise la multifonctionnalité de la forêt et l'exploitation de ses ressources, notamment en faveur d'une sylviculture durable qui optimise le capital forestier,
- elle veille à la prise en compte de la forêt dans les documents d'urbanisme et met en place des mesures pour lutter contre la dimi-

nution des espaces boisés, parce que la forêt joue un rôle structurant dans les projets d'aménagement et de développement des territoires portés par les élus intercommunaux.

Avec ces missions de prévention et de valorisation, la Métropole a pris en compte les directives de la loi d'avenir pour l'agriculture de 2014 qui font de la mise en valeur de la forêt et de sa protection une priorité reprise dans les orientations du Plan national Forêt Bois, document stratégique décliné au niveau de la Région Sud dans le Plan régional Forêt Bois, pour lequel la Métropole a contribué à l'élaboration.



Une métropole soucieuse de préserver son capital forestier

Dans le cadre de ses missions, la Métropole contribue au Plan départemental de protection de la forêt contre les incendies (PDPCI) en organisant les travaux forestiers entrepris sur l'ensemble des massifs du territoire et relevant de la Défense de la forêt contre l'incendie (DFCI). Pour chaque massif, les travaux à mettre en œuvre sont planifiés sur dix ans en concertation avec l'ensemble des acteurs forestiers au sein d'un Plan de massif de protection de la forêt contre l'incendie (PMPFCI), afin de protéger le patrimoine naturel et concernent :

- la réalisation d'éclaircies et de coupures de combustibles dans des zones stratégiques. En réduisant la masse combustible, ces travaux ralentissent la propagation des incendies et peuvent permettre de les contenir en sécurisant l'intervention des services de secours,

- la création et l'entretien des pistes pour faciliter l'accès des pompiers et des secours,

- la mise en place et l'entretien du réseau de réservoirs d'eau et de barrières à l'entrée des massifs.

En parallèle, la Métropole a établi au travers d'un contrat de coopération un partenariat avec la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône afin d'identifier les potentialités agricoles et pastorales au sein des massifs forestiers métropolitains et de croiser ces potentialités avec les enjeux DFCI définis dans les plans de massifs. L'objectif de ce contrat est de :

- remettre en culture les friches agricoles d'intérêt DFCI dans certaines zones qui sont exposées au risque incendie. En effet, lais-

sées à l'abandon, ces friches sont rapidement colonisées par la broussaille et les pins, ce qui augmente les risques d'inflammabilité et la propagation de feux compte tenu de la biomasse combustible. Par cette action, la Métropole donne à ces friches remises en culture un rôle de coupe-feu, tout en développant les productions locales (vignes, oliviers, amandiers, safran...) ;

– développer le pastoralisme en forêt aux abords des ouvrages DFCI dont la Métropole a la responsabilité. Là encore, le pâturage en milieu naturel permet d'ouvrir le milieu végétal, de favoriser la biodiversité, de ralentir la poussée des broussailles et ainsi limiter les départs de feux et la propagation des incendies. En complément des actions menées en partenariat avec la Chambre d'agriculture, la Métropole facilite également le développement du sylvopastoralisme dans les forêts du territoire au travers de conventions conclues directement avec des éleveurs ou des bergers, notamment dans le cadre des transhumances hivernales.

Le contrat de coopération conclu avec la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône prévoit des actions d'animation qui sont réalisées afin de mettre en contact les propriétaires de ces friches avec des agriculteurs et

Photo 2 :
Reconquête de friche agricole.
Photo Métropole Aix-Marseille-Provence

Photo 3 :
Pastoralisme en forêt.
Photo Métropole Aix-Marseille-Provence.



des éleveurs en recherche de foncier pour soit s'installer, soit agrandir leur exploitation.

Ces pratiques correspondent à une vraie prise en compte de la multifonctionnalité de la forêt par la préservation de l'environnement, la valorisation des paysages, le maintien des traditions et le développement d'une économie locale créatrice d'emplois et productrice de produits locaux consommés en circuits courts.

La Métropole intervient aussi après les incendies en organisant la restauration des terrains incendiés, ce qui permet de réduire l'impact paysager des incendies, de diminuer le risque d'érosion des sols et de faciliter le travail de régénération du milieu. Cette année, pour la première fois, le bois brûlé lors de l'incendie sur Martigues le 4 août 2020 a pu être valorisé dans la construction. En effet, la Métropole a mis gratuitement à la disposition de la municipalité de Septèmes-les-Vallons le bois coupé dans le cadre de ces travaux de restauration de terrains incendiés pour réaliser l'extension de la chèvrerie communale.

Une métropole qui porte une grande ambition pour valoriser ses espaces forestiers

Parce qu'une forêt bien gérée est aussi synonyme de ressources et d'emplois, la Métropole agit également en faveur de la valorisation de ses ressources forestières, une mission qu'elle exerce aussi en signant des partenariats avec l'ensemble des acteurs forestiers du territoire

Photo 4 :

Eclaircie forestière
dans le massif Concors
Sainte Victoire.
Photo GSSV.

métropolitain. Consciente que la sylviculture a fortement diminué avec l'évolution de la société (citanisation...) et que les réserves en bois du territoire métropolitain sont aujourd'hui sous-exploitées, soucieuse de la nécessité de mieux gérer son patrimoine forestier, elle porte différentes actions stratégiques, de soutien et de développement qui permettent de contribuer à la création d'une véritable filière forêt bois sur son territoire. La filière de production et de transformation du bois compte aujourd'hui près de 500 entreprises et 2000 emplois sur le territoire métropolitain, chiffres amenés à s'accroître avec la normalisation récente du pin d'Alep, essence de bois désormais utilisable dans les constructions. Dans cette optique, et en préalable à toute action de développement, il était important d'avoir une connaissance fine du potentiel de bois exploitable. Le service Valorisations forestières a donc été missionné pour lancer une étude permettant de mieux connaître le gisement métropolitain mais aussi, et surtout, d'avoir des propositions de développement de la filière. Ce sont les bureaux d'études MTDA et OBBOIS qui ont été chargés de réaliser ce travail minutieux.

La synthèse de cette étude, rendue au début de l'année 2021 avec l'étude complète, est présentée ci-après en trois parties :

- les surfaces forestières considérées,
- les volumes disponibles et les volumes mobilisables,
- le développement de la filière bois.

Portée à la connaissance des élus et de l'ensemble des partenaires forestières, elle permet aujourd'hui d'avancer le constat suivant (Source Synthèse MTDA/OBBOIS Etude sur la filière bois).

Synthèse de l'étude sur la filière bois

Surfaces forestières considérées

Le territoire métropolitain comprend près de 175 124 ha d'espaces forestiers. Environ la moitié de ces espaces (92 225 ha, soit 54 %) correspond à des forêts « fermées » donc avec un taux de boisement permettant d'envisager des actions et démarches « forestière ». L'analyse de la ressource potentiellement mobilisable à moyen terme porte sur 78 630 ha forestiers et exclut les zones incendiées, en friche, en régénération, vouées au débroussaillement DFCI ou encore les ripisylves aux forts



enjeux écologiques. Cela représente 45 % de la surface des espaces forestiers métropolitains. Ces forêts fermées sont majoritairement dominées par le pin d'Alep (66 %), accompagné par le chêne pubescent et le chêne vert.

Volumes disponibles mobilisables

La quantité de bois sur pied (soit la ressource totale ou le « capital forestier ») est estimée à 6,6 millions de m³ dont environ 5,1 Mm³ de pin d'Alep.

Par son accroissement naturel, la forêt produit annuellement 190 213 m³ de bois (production biologique = intérêts, par analogie au placement financier d'un capital), soit 6 % de la production régionale.

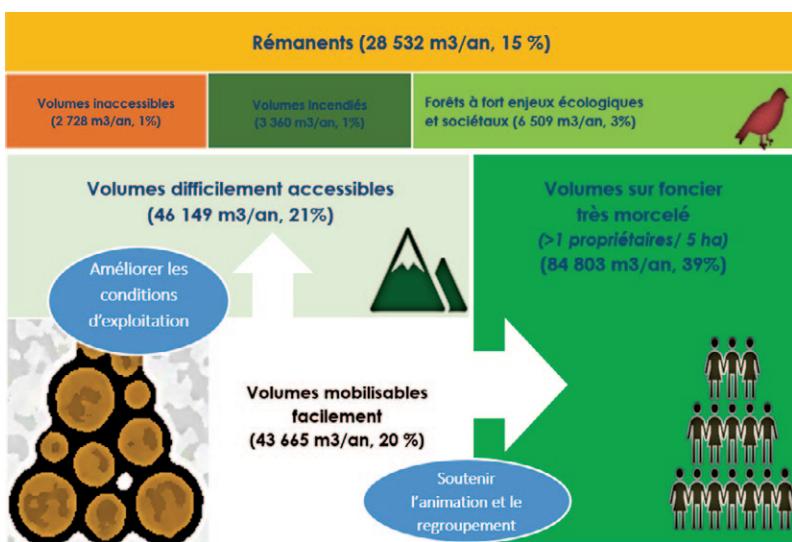
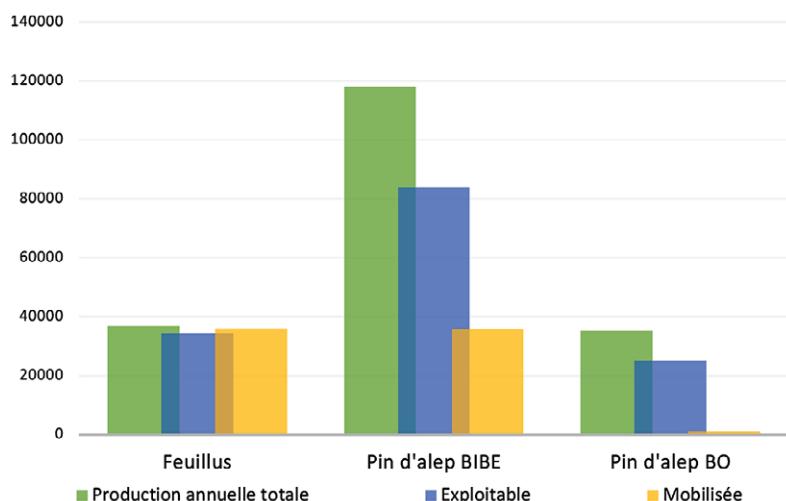
Sur cette production biologique, seulement 143 236 m³ de bois/an sont exploitables (soit 75 % de la ressource produite annuellement par la forêt) aux conditions technico-économiques actuelles. (Cf. Fig. 2.)

Sur ce potentiel, seuls 73 021 m³ sont effectivement exploités ; par analogie au placement financier d'un capital, seuls 50 % des intérêts générés par ce capital seraient utilisés annuellement.

Le territoire est soumis à de nombreuses contraintes qui ne permettent pas de prélever l'ensemble de sa production biologique. Les enjeux environnementaux, paysagers, d'accessibilité et de morcellement foncier représentent ces contraintes. Ils ont été analysés et pris en compte pour estimer le volume annuel réellement mobilisable et les leviers disponibles pour accroître cette mobilisation. (Cf. Tab. I)

Actuellement, 51 % du bois sur pied exploitable seraient ainsi prélevés, soit 38 % de la production biologique (donc les « intérêts » produits par le capital forestier qui sont alors convertis en capital forestier) (Cf. Tab. II).

Selon le sondage statistique réalisé sur le territoire de la Métropole, le bois d'œuvre de pin d'Alep (permettant une valorisation



Volumes	Feuillus	Pin d'Alep BIBE	Pin d'Alep BO	Total
Bois sur pied total en m ³ (capital forestier)	1 500 000	3 927 000	1 173 000	6 600 000
Production biologique en m ³ /an (accroissement)	36 814	118 118	35 282	190 213
Part de la production biologique exploitable (m ³ /an)	34 376	83 822	25 037	143 236
dont bois sur pied mobilisé (m ³ /an)	36 140	35 843	1 038	73 021

Taux	Feuillus	Pin d'Alep BIBE	Pin d'Alep BO	Total
Taux de production exploitable sur production totale	93 %	71 %	71 %	75 %
Taux de prélèvement sur production exploitable	100 %	43 %	4 %	51 %
Taux de prélèvement sur production totale	98 %	30 %	3 %	38 %

De haut en bas :
Fig. 2 :
Volumes disponibles et volumes mobilisables (en m³).

Fig. 3 :
Synthèse des principaux stocks issus de l'étude de
gisement et des actions potentielles.

Tab. I et II :
Volumes et taux disponibles et exploitables.

selon les deux qualités « bois de structure » ou « palette ») représenterait 23 % du capital sur pied.

La gestion durable, accompagnée d'une meilleure répartition des coupes, favorisera la réduction des surfaces incendiées. Le taux de prélèvement actuellement pratiqué indique une accumulation constante de la biomasse sur les peuplements résineux, favorisant les incendies, la fermeture du milieu, la diminution de la biodiversité et la mise en danger de la forêt. Malgré les prélèvements actuels, la forêt continue de s'accroître en surface et en capital.

Des documents de gestion s'appliquent à une grande part de forêt ; ils sont la garantie d'une gestion durable des espaces, sur le long terme.

Pour compléter cette étude, un travail va être lancé prochainement par la Métropole afin d'affiner ces données à l'échelle communale et de réaliser des fiches par commune contenant notamment une cartographie visualisant le gisement existant, le potentiel exploitable et les perspectives de développement à partir des projets actuellement en cours d'identification.

En effet, afin de montrer son exemplarité dans le développement du pin d'Alep en bois d'œuvre et ainsi faire la promotion de cette essence de bois, la Métropole réalise actuellement au sein de ses services et des 92 communes membres un inventaire des projets de construction et de rénovation de construction avec pour finalité d'entreprendre des actions d'animation auprès des services en charge de ces travaux afin de les inciter à utiliser cette essence de bois.

Développement de la filière bois

Le travail demandé aux bureaux d'études MTDA et OBBOIS consistait également à obtenir des pistes pour développer la filière en partant d'une analyse de la situation actuelle.

Très utilisé jusqu'au XX^e siècle, le pin d'Alep peut maintenant être de nouveau valorisé en bois de construction suite à de nombreuses études à son sujet, car en sciage il est assez proche des autres pins et ne présente finalement pas de défauts majeurs. Aussi très utilisé autrefois, le chêne vert est quant à lui de moins en moins transformé en bois d'œuvre et trouve ses débouchés dans l'énergie et l'industrie. Durable, esthétique et odorant, le bois d'œuvre de cyprès est valorisé en menuiserie, en construction, et

les sciures et copeaux en parfumerie. Mais malgré la demande, l'offre reste limitée et locale. Le robinier est quant à lui apprécié pour sa durabilité en intérieur ou extérieur. Le bois d'œuvre de platane est un bois dur et esthétique surtout valorisé pour la fabrication de meubles et tabletteries.

Concernant les différents produits de la filière, la balance commerciale régionale est positive pour le bois brut et la pâte à papier, mais la région importe les autres produits, et notamment les bois sciés et rabotés.

L'analyse de la filière métropolitaine est confrontée aux mêmes difficultés de périmètre, de fiabilité des données et de logique géographique que l'analyse de la filière faite à l'échelle régionale.

La récolte de bois sur le territoire métropolitain est considérée comme suivant la récolte buccorhodanienne, comme l'illustre la Figure 4. Cette récolte est tirée par le bois énergie et le bois d'industrie.

La filière bois énergie : un rôle structurant de la filière à maintenir

Alors que les récoltes destinées au bois énergie continuent d'augmenter, les récoltes destinées au bois d'œuvre et au bois d'industrie continuent de diminuer et restent inférieures au bois énergie, car de nombreuses chaufferies à bois et centrales à biomasse sont maintenant actives. Ainsi, 57 % des bois exploités en région sont valorisés en bois-énergie (66% dans les Bouches-du-Rhône).

Trois centrales biomasse se fournissent sur le territoire de la Métropole (AMP) : la centrale de Brignoles (Var), la centrale de Pierrelatte (Drôme) et la Centrale de Provence, située à Gardanne et la plus importante unité de production d'énergie de ce type en France. Cette centrale de 150 mégawatts devrait en effet consommer 850 000 tonnes de biomasse par an (en réalité moins de 50 000 tonnes en 2018 à l'échelle du département), dont un peu moins de la moitié provient de l'importation, afin de limiter la pression sur la ressource régionale. Il existe également près de 40 chaufferies et réseaux de chaleur dans les Bouches-du-Rhône, dont 26 installations à bois sur le territoire de l'AMP, consommant environ 48 000 tonnes de plaquettes par an. Les 10 chaufferies à maîtrise d'ouvrage privée et communale représentent plus de 90 % de la consommation totale, dont 67,5 % pour le

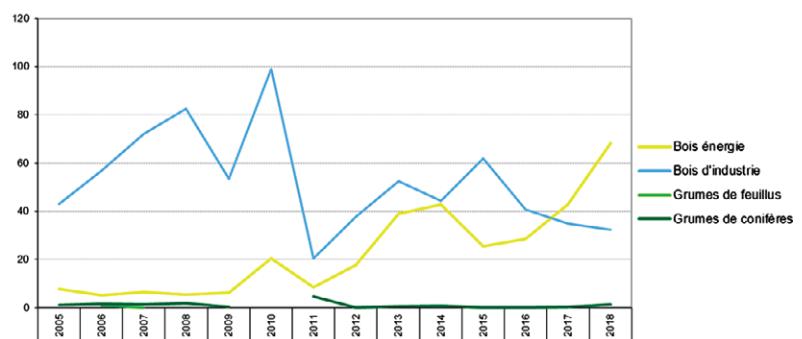
réseau de chaleur d'Aix-en-Provence à lui seul. Ces chaufferies du territoire s'approvisionnent essentiellement auprès de deux entreprises d'exploitation forestière et une nouvelle plateforme pourrait être créée au cas où la demande en bois-énergie augmente. Cela permettrait d'optimiser la logistique d'approvisionnement des chaufferies et d'accéder à des offres plus concurrentielles, mais un nouvel intermédiaire représenterait aussi un poste de dépense conséquent qui se répercuterait dans le prix de la plaquette.

Au sein de la filière bois-énergie, les centrales biomasse, en plus d'être d'importants employeurs de cette filière, ont un rôle structurant en créant un débouché complémentaire aux autres filières de valorisation : en particulier pour le bois d'œuvre s'il est bien trié, mais aussi pour les produits issus d'opérations sylvicoles effectuées pour améliorer les peuplements ou protéger les forêts contre les incendies.

Vu la demande croissante en bois-énergie et l'augmentation du nombre de chaufferies, ces centrales biomasse ont soulevé des inquiétudes quant à la capacité des territoires à répondre aux besoins en termes de ressources sur le long terme, de maîtrise des coûts, de structuration et de sécurisation de l'approvisionnement local des chaufferies. Toutefois, il n'y a pas de véritable tension à ce niveau dans les Bouches-du-Rhône à ce jour et il apparaît plutôt primordial de maintenir une filière bois-énergie durable, d'autant plus qu'il existe des incertitudes sur les débouchés industriels et notamment de la pâte à papier avec les difficultés actuelles de la papeterie de Tarascon.

Grâce à ces centrales et chaufferies, la filière bois-énergie peut aussi valoriser les connexes de scieries et déchets de bois, en plus de la biomasse agricole et des déchets verts. Néanmoins, l'utilisation des déchets de bois dans les centrales et chaufferies ne devrait pas conforter leur production, l'objectif global étant plutôt d'en réduire la quantité. En outre, le prix des déchets de bois est inférieur à celui du bois forestier, donc le développement de cette filière pourrait entraîner un déséquilibre au niveau de l'amont forestier, qui est dépendant de ce débouché. Enfin, il est également nécessaire d'accroître les forêts certifiées FSC¹ et PEFC² sur le territoire, pour assurer un approvisionnement local et durable des chaufferies bois et des centrales biomasse.

Concernant les particuliers, le taux de ménages se chauffant au bois sur le territoire du Plan de protection de l'atmosphère



Marseille-Aix-en-Provence est inférieur au taux régional, avec une consommation annuelle de 567 GWh. Cela est probablement dû à un manque de culture du bois de chauffage, mais également à moins de besoins (91 % de ces consommateurs utilisent des bûches et consomment en moyenne 4,79 stères par ménage chaque année). Les consommateurs achètent essentiellement leur bois de chauffage auprès de vendeurs locaux, mais l'origine de ces bois, elle, n'est pas nécessairement locale. Une filière locale pourrait nécessiter le développement d'une usine de granulation industrielle mais aussi d'améliorer l'efficacité énergétique et la qualité de l'air (en remplaçant par exemple les équipements anciens).

Fig. 4 :
Evolution de la récolte de bois en millier de m³ bois ronds sur la période 2005-2018 dans les Bouches-du-Rhône (Agreste).

La filière bois d'industrie : un débouché dans lequel la métropole pèse peu

En ce qui concerne la filière bois d'industrie, celle-ci utilise principalement des résineux, essentiellement pour fabriquer de la pâte à papier dans l'usine de Tarascon, à proximité du territoire. L'usine s'approvisionne dans un rayon de l'ordre de 250 km, mais le volume prélevé en région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur a diminué progressivement du fait de la compétition engendrée par la politique énergétique, et représentait en 2019 un peu moins de 200 000 tonnes, contre 300 000 tonnes en 2010. L'approvisionnement annuel moyen dans les Bouches-du-Rhône représente au final entre 20 000 et 25 000 tonnes de bois ronds, soit 2 à 3% de la consommation totale de l'usine de Tarascon. Sur le territoire de la Métropole, plus de 50 entreprises interviennent en aval de la production de pâte à papier (fabrication de cartonnages, emballage, articles de papeterie, etc.) mais les produits qu'elles transforment proviennent d'autres régions ou pays. Au niveau de la Métropole, le défi est de maintenir un approvisionnement durable de cette entreprise, dans un contexte de concurrence.

1 - FSC : Forest Stewardship Council.

2 - PEFC : Programme de reconnaissance des certifications forestières.

rence intense avec le bois d'œuvre, notamment en proposant plus de bois certifiés.

Concernant l'industrie du panneau de bois, malgré la demande importante et la présence du port de Marseille pouvant potentiellement favoriser les exportations, il n'y a pas d'usine dans la région, alors que les ressources locales de pin d'Alep pourraient être employées dans leur fabrication. Étant donné que les unités industrielles sont éloignées, que les volumes de récolte utilisés pour les acteurs de la filière bois d'industrie (excepté la papeterie de Tarascon) sont réduits, et que la valeur ajoutée de ce débouché est minime, les axes de développement s'orientent donc vers d'autres procédés de valorisation innovants du bois de trituration ou vers le bois d'œuvre.

La filière bois d'œuvre : un marché à fort potentiel mais peu différencié

Le bois d'œuvre représente un fort potentiel de développement, car sa valorisation est encore trop faible, notamment dans les Bouches-du-Rhône, qui est situé à un carrefour autoroutier où les produits locaux se retrouvent en concurrence avec les bois d'autres régions ou pays.

Il n'y a pas de première transformation du bois sur le territoire de l'AMP (sciage, trançage ou déroulage) mais une entreprise (SOFEB) a un projet à l'étude (Aubagne). La région compte une trentaine d'entreprises de sciage, avec 96% de sciages de résineux. Ces entreprises, essentiellement des PME³ familiales, sont touchées par la concurrence nationale et internationale, et le secteur est ainsi en baisse depuis plusieurs années. Pour se positionner sur ce marché concurrentiel, la modernisation et le développement des outils de transformation semblent incontournables pour ces entreprises. Certaines ont développé des stratégies qui leur permettent de subsister et de valoriser le bois d'œuvre local en circuit court sur des marchés de niche, et ce malgré une faible capacité. Ces entreprises exercent leur activité au plus près des particuliers, et peuvent ainsi contribuer à multiplier les exemples et sensibiliser les particuliers (notamment sur les avantages du bois de pin d'Alep), les élus et le grand public.

Si le pin d'Alep est insuffisamment utilisé, c'est aussi parce que les débouchés sont absents pour les produits issus du sciage et que la capacité de sciage de l'industrie locale

est limitée. Par ailleurs, les entrepreneurs estiment que, malgré les qualités mécaniques et esthétiques indéniables du pin d'Alep, les pertes sont élevées au sciage, les temps de séchage contraignants et la concurrence avec les bois du Nord trop forte. De même, les entreprises du secteur considèrent que le bois d'œuvre de pin d'Alep peut présenter des inconvénients liés à son poids, sa stabilité dimensionnelle, son faible rendement de matière ou son aspect. Pourtant, des études démontrent que les caractéristiques technologiques du pin d'Alep sont proches de celles des autres essences de résineux. Les autres caractéristiques du pin d'Alep pourraient également être améliorées grâce au développement de la sylviculture, des peuplements et de l'adaptation de l'outil de transformation. Par ailleurs, l'argument local ne serait pas convaincant et la demande quasi nulle.

Il conviendrait donc de valoriser les expériences réussies (chantiers de démonstration) et de lutter contre les idées reçues (faible qualité des bois qui provoque d'importantes pertes au sciage).

Filière emballage bois : un marché stable et croissant mais à faible valeur ajoutée

Concernant la filière emballage bois, celle-ci regroupe quatre types d'emballages : l'emballage léger, lourd, industriel et la tonnellerie. Quatorze PME de fabrication d'emballages en bois sont actives sur le territoire de la Métropole. Ces entreprises concentrent leur activité sur l'assemblage de palettes et caisses en bois et non sur de la première et deuxième transformation. Cependant, la société Nature Bois Emballage a un projet d'installation d'une usine de déroulage dans la région. Dans un contexte de marché fortement concurrentiel, ces PME connaissent une croissance faible, mais stable, favorisée par la proximité du port de Marseille et d'industries demandeuses. Leurs stratégies reposent sur leur réactivité, leur rapidité d'exécution et des prestations supplémentaires plus rentables que la vente seule des emballages. Le marché demeure porteur, et au niveau technique, les cahiers des charges sont peu exigeants. Le secteur de l'emballage représente une véritable opportunité de valorisation des sciages de faible et moyenne longueur et des coproduits de scierie, même si cela nécessite une spécialisation de l'outil de transformation, en particulier pour la palette.

3 - PME : Petites et moyennes entreprises.

Parmi les difficultés rencontrées, il y a principalement le recrutement de la main d'œuvre, peu de compétences régionales pour la maintenance des outils de production, et la faible disponibilité de la ressource en bois (bois d'œuvre trié parmi le bois énergie). Les bois consommés par ces entreprises ont des caractéristiques qui varient selon plusieurs critères, tels que le type d'emballage, les spécificités des produits emballés, le type de transport pour leur expédition, la destination du produit – avec le respect de certaines normes – et enfin les demandes spécifiques des clients. Les entreprises utilisent principalement des avivés simples de résineux en s'approvisionnant auprès de scieries du centre et de l'est de la France, voire à l'étranger pour des pièces spécifiques. Elles consomment aussi une quantité importante de panneaux de fibres et des contreplaqués de résineux achetés à bas prix auprès des producteurs et distributeurs internationaux.

Le développement de la filière pourrait s'effectuer en cohérence avec le développement de l'économie circulaire et des circuits courts ; différentes entreprises du territoire sont par exemple spécialisées dans le recyclage des palettes en fin de vie. Le pin d'Alep pourrait aussi participer davantage à ce développement. Il est utilisé dans le secteur de l'emballage pour la fabrication de palettes, mais le marché est aléatoire, et ce bois est souvent valorisé lorsque les approvisionnements avec d'autres essences sont limités. Par ailleurs, la crise des scolytes a rendu le pin d'Alep moins compétitif (aide exceptionnelle à l'exploitation et à la commercialisation des bois qui ont été colonisés par les scolytes, notamment l'épicéa).

Les exigences des entreprises du secteur concernent surtout la disponibilité des produits dans des délais parfois courts, le traitement des bois et les prix. Il serait donc nécessaire de disposer d'outils de transformation performants, d'effectuer un travail sur les prix, de réduire les coûts de transport pour faire face à la concurrence de bois provenant d'autres régions ou pays.

Filière bois de construction : un marché émergent et peu structuré

Concernant la filière du bois de construction, 1732 entreprises sont présentes sur le territoire de la Métropole. Ce sont principa-

lement des PME (de types SARL⁴ et entreprises individuelles) de travaux de menuiserie bois et PVC, pour qui la part réellement liée à l'utilisation du bois n'est pas clairement définie. Par ailleurs, il semble que beaucoup de petites entreprises se retrouvent en concurrence avec de grands groupes nationaux et d'autres entreprises plus structurées qui se positionnent plus facilement sur les marchés, notamment publics. Au niveau de la demande, le bois massif régresse, mais la demande en bois techniques augmente. Les entreprises consomment de faibles volumes et travaillent essentiellement avec des essences résineuses provenant de scieries du centre et du nord de la France.

Bien qu'en augmentation, l'utilisation du bois dans la construction n'est pas encore suffisamment développée dans la région, comparée au niveau national. Outre la concurrence avec le béton, cette situation peut s'expliquer par la persistance de différentes idée-reçues. Il est donc nécessaire de susciter la demande auprès des particuliers et de tous les acteurs pouvant potentiellement développer la demande, avec des actions de démonstration et de sensibilisation s'appuyant sur des arguments solides en faveur de l'utilisation du bois en construction et la démystification des idées reçues, puis évaluer le potentiel de mise en œuvre du bois dans la construction et la rénovation des bâtiments afin de faire émerger des projets. La mise en œuvre du bois dans la construction, notamment les bois locaux comme le pin d'Alep, demandera également de lever les freins liés aux aspects juridiques des marchés.

L'offre en produits de pin d'Alep pour la construction étant insuffisante, peu d'entreprises l'utilisent et elles devront donc apprendre à le travailler. Les freins liés à son utilisation, qui ont été identifiés par les entreprises de la seconde transformation, concernent la demande absente ou insuffisante, le fait que les entreprises de la première transformation sont mal connues des entreprises de la seconde transformation, la qualité des sciages locaux (séchage et respect des sections demandées) ainsi que la qualité des peuplements qui ne permet pas de bénéficier de volumes suffisants pour développer une filière bois massif et répondre aux délais serrés demandés par les chantiers de construction.

Ainsi, il sera indispensable de susciter la demande en pin d'Alep, d'améliorer la qua-

lité des peuplements, de chercher de nouveaux débouchés, avec des longueurs plus courtes et un produit compétitif (produits semi-finis de type lamellé-collé), de favoriser l'intégration amont-aval, de développer la visibilité des entreprises de la filière, d'accompagner le développement d'un projet d'installation de scierie industrielle pouvant valoriser du pin d'Alep en bois d'œuvre.

Filière menuiserie-ameublement : un marché de niche pour le pin d'Alep

Différents types de valorisation du pin d'Alep sont possibles dans la filière menuiserie-ameublement. Son bois clair, plutôt stable après séchage, présente un veinage et un grain fin appréciés des menuisiers. Il est aisément imprégnable et peut ainsi être traité pour réaliser aussi du mobilier d'extérieur. Les exigences sont toutefois importantes concernant le séchage et la qualité des bois et il est primordial de prendre des

Fig. 5 :
Enjeux spécifiques
à chaque maillon
de la filière.

précautions juste après l'abattage des grumes pour éviter son bleuissement. Pour développer cette filière, il sera nécessaire d'explorer des marchés de niches, de mettre en lien les différents acteurs, d'améliorer la qualité des produits, d'optimiser la sylviculture, avec un meilleur séchage et conditionnement des bois, de s'appuyer sur la création contemporaine en matière d'architecture d'intérieur et de design, de tester l'argument de valorisation en circuit court d'une ressource locale auprès des utilisateurs et consommateurs, et enfin de vérifier la viabilité économique de cette filière.

Filières chimie et matériaux biosourcés : bien représentées sur le territoire

Différentes voies de valorisation du bois et des déchets du bois existent sur le marché des produits cosmétiques, des produits plastiques, des matériaux polymères, des produits pharmaceutiques, détergents et solvants ainsi que des biocarburants. La région dispose d'un potentiel important pour le développement d'une telle filière avec un gisement important en bioressources, un complexe portuaire adapté avec des ressources foncières et des plateformes industrielles développées en besoin de reconversion, ainsi qu'un tissu académique solide. La région est en outre l'une des rares où l'ensemble des maillons de la chaîne sont présents et représentés.

Aussi, il sera nécessaire d'objectiver la bioressource mobilisable sur le territoire, d'animer et de mettre en réseau les acteurs et porteurs de projets de la filière, de construire et promouvoir une offre territoriale et financer la recherche et le développement (au moyen d'appels à projets multidisciplinaires par exemples).

Plan d'actions

A partir de cette analyse, un plan d'actions a pu être élaboré qui se décline en huit grands axes, comportant pour chacun un certain nombre d'actions qu'il serait pertinent de mettre en œuvre au travers d'une Charte forestière métropolitaine avec l'ensemble des partenaires forestiers.

Ce plan d'action proposé à la Métropole par le groupement MTDA-OBBOIS après consultation des parties prenantes est présenté dans le tableau pp. 31 et 32.

1 - Mise en œuvre d'une politique forestière concertée

Animer des instances de concertation permettant de tenir compte des multiples enjeux liés à la filière et aux espaces forestiers

- 1.1 Organiser et animer la politique forestière au travers d'instances de concertation régulières (Comités techniques, Comités de pilotage)
- 1.2 Organiser et animer des comités de développement de filière avec l'ensemble des maillons, par débouché
- 1.3 Participer aux évènements et projets de la filière

Pérenniser l'animation de la politique forestière et du programme d'actions

- 1.4 Rechercher des financements pour les actions de la politique forestière et son animation et mutualiser les besoins financiers
- 1.5 Formaliser les engagements avec les partenaires (programmation annuelle ou pluriannuelle) au travers de mise en œuvre d'actions, de conventions de partenariats, etc.
- 1.6 Suivre et évaluer les actions de la politique forestière

2 - Mise en œuvre d'une stratégie de communication en faveur de la filière, de l'utilisation du bois et de l'acceptabilité des coupes, adaptée aux publics cibles

2A Développer et mettre en œuvre une stratégie de communication concertée, collective et renforcée

- 2.1 Développer des axes de communication adaptés aux publics cibles, en favorisant la démonstration et l'exemplarité
- 2.2 Formaliser les engagements avec les partenaires (stratégie de communication)
- 2.3 Coordonner et animer la stratégie et les actions de communication

3 - Accompagnement des entreprises de la filière

3A Renforcer le lien et la coopération entre acteurs

- 3.1 Augmenter la visibilité et le lien entre les acteurs et entreprises de la filière à l'échelle du territoire (mise en cohérence des annuaires)
- 3.2 Participer à, et animer des rencontres inter-entreprises par filière et avec l'ensemble des maillons (voir aussi Action 1.2)

3B Renforcer les compétences des entreprises

- 3.3 Développer la formation dans la filière
- 3.4 Faciliter la recherche d'emplois et compétences
- 3.5 Favoriser l'échange d'expériences inter-entreprises sur le territoire (exemple : organiser des évènements sur le territoire)

3C Renforcer la compétitivité des entreprises

- 3.6 Favoriser et accompagner les innovations organisationnelles et structurelles et l'intégration amont-aval (voir aussi Action 1.2 et 3.2)
- 3.7 Informer les entreprises (marchés, opportunités, veille réglementaire, etc.)

4 - Améliorer la mobilisation du bois

4A Intégrer les attentes sociales dans la gestion forestière

- 4.1 Promouvoir une gestion forestière qui limite les impacts visuels et écologiques
- 4.2 Diminuer la vulnérabilité de la forêt au changement climatique, crises sanitaires et aléas en favorisant les liens avec la recherche
- 4.3 Valoriser d'autres usages de la forêt

4B Aménager le territoire

- 4.4 Améliorer l'accessibilité des forêts en travaillant sur les points noirs identifiées par le SARF (Schéma d'accès à la ressource forestière) et en sensibilisant les élus
- 4.5 Etudier l'opportunité d'une plateforme mutualisée de déchets verts de la Métropole et de tri du bois

4C Améliorer la mobilisation du bois en forêt privée et l'accompagnement des propriétaires forestiers

- 4.6 Animer et appuyer les regroupements dans les zones à potentiel identifiées
- 4.7 S'appuyer sur la DFCI, la chasse et la gestion des milieux ouverts pour enclencher des démarches de gestion sylvicole
- 4.8 Augmenter la traçabilité des bois et soutenir les circuits locaux (petites chaufferies, construction...)
- 4.9 Soutenir financièrement les propriétaires dans les travaux forestiers et l'élaboration de documents de gestion durable

5 - Développement de l'innovation dans la filière et de la recherche de nouveaux débouchés pour les bois du territoire

5A Favoriser l'innovation dans la filière

- 5.1 Lancer et/ou contribuer à des AAP (appel à projet) et AMI (appel à manifestation d'intérêt) innovants
- 5.2 Participer à et/ou animer des comités de développement de filières innovantes

5B Capitaliser les expériences passées et diffuser les résultats

- 5.3 Capitaliser les essais de valorisation du pin d'Alep dans les différents secteurs (gommage notamment) et diffuser les résultats à l'ensemble de la filière

6 - Poursuite du développement maîtrisé de la filière Bois Energie (BE)

6A Assurer un développement et un approvisionnement maîtrisé de la filière

- 6.1 Poursuivre le développement des réseaux de chaleur et chaufferies bois de qualité
- 6.2 Développer les contrats groupés et contrats d'approvisionnement entre consommateurs et producteurs

6B Améliorer les performances de la filière

- 6.3 Améliorer la qualité des combustibles et des services
- 6.4 Optimiser la valorisation des déchets de bois, déchets verts et sous-produits agricoles dans la filière BE (étudier la faisabilité d'une plateforme déchets verts)
- 6.5 Améliorer la performance des installations
- 6.6 Développer l'offre en bois certifiés (PEFC)

7 Consolidation du débouché Bois Industrie

7A Conforter la filière BI et sécuriser le débouché

- 7.1 Développer les surfaces et entreprises certifiées (FSC, PEFC)
- 7.2 Promouvoir les certifications FSC et PEFC

8 Développement de la valorisation BO du pin d'Alep

8A Augmenter la qualité des peuplements

- 8.1 Communiquer sur les travaux d'amélioration auprès des propriétaires et organiser des chantiers démonstratifs
- 8.2 Identifier les zones favorables aux travaux d'amélioration (bonne fertilité, surfaces suffisantes...)
- 8.3 Augmenter les cloisonnements et les mesures DFCI pour protéger les peuplements
- 8.4 Valoriser les services rendus par les forêts pour trouver des sources de financement aux opérations sylvicoles

8B Clarifier l'offre et la demande dans tous les secteurs

- 8.5 Former les différents maillons à des règles de classement des bois harmonisées et travailler sur un cahier des charges pour les produits valorisables dans le secteur de l'emballage-caisse
- 8.6 Effectuer un état des lieux de l'offre et de la demande dans les différents secteurs
- 8.7 Tester l'argument local auprès des entreprises et des consommateurs (notamment dans le secteur de l'emballage et de la menuiserie)

8C Expérimenter et valoriser de nouveaux débouchés

- 8.8 Développer le panel de produits et accompagner les tests produits (emballage-caisse, lamellé-collé, etc.)
- 8.9 Appuyer la modernisation de la transformation et/ou la création d'une nouvelle unité de transformation spécialisée

8D Susciter la demande

- 8.10 Formuler les arguments en faveur de l'utilisation du pin d'Alep dans les différents secteurs (voir aussi l'action "stratégie de communication")
- 8.11 Susciter la demande auprès des décideurs, maîtres d'ouvrage et du grand public
- 8.12 Promouvoir les labels de performance environnementale des bâtiments

8E Multiplier les exemples de valorisation du pin d'Alep dans la construction, la menuiserie, l'ameublement

- 8.13 Animer des projets multipartenaires de valorisation locale du pin d'Alep

9 Articulation des actions dans le contexte du changement climatique

9A Adapter la politique forestière et les pratiques au contexte particulier des changements climatiques

- 9.1 Intégrer dans le dialogue territorial les acteurs de la recherche, les différents services de l'AMP et les différents usagers (instances de concertation de la politique forestière)
- 9.2 Participer, accompagner et contribuer aux projets de recherche et d'expérimentation sur le territoire
- 9.3 Adapter les pratiques de gestion et de sylviculture

9B Faire connaître et reconnaître les différents services rendus par les forêts

- 9.4 Valoriser et communiquer sur les services rendus par les forêts

Un travail complémentaire : le schéma régional de desserte forestière

Pour compléter cette étude, la Métropole a travaillé en partenariat avec le Centre régional de l'information géographique PACA à l'élaboration du Schéma régional de dessertes forestières. Cet outil cartographique, réalisé à l'échelle régionale, a permis d'identifier, avec l'aide de tous les acteurs de terrain, les accès routiers et pistes forestières conduisant à la ressource. Ainsi, sur le territoire métropolitain, on dénombre 1 412 km de pistes et voiries (chemins et routes communales) dont 1 123 km sont exclusivement des pistes internes aux massifs, et 703,5 km de routes concernés par les itinéraires bois-ronds. Ainsi au total, ce sont près de 2 115,5 km de réseaux autoroutiers, routiers, de voies et pistes empruntables et autorisées qui permettent le transport du bois sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Toutefois, à ce jour, sur l'ensemble de ce linéaire, 309 points noirs ont été recensés comme contraignants à la circulation des engins pour le transport de bois. Dans le cadre de l'étude précédemment citée, la Métropole a demandé à ses prestataires de proposer des solutions de résorption de ces points noirs et de faire une estimation du coût des travaux permettant de résoudre ces difficultés.

Au total, sur les 309 points identifiés dans le Schéma régional de dessertes forestières, 260 points vérifiés sur le terrain ont pu faire l'objet de propositions. Seuls les points purement « administratifs » ou refus du propriétaire n'ont pas fait l'objet d'une investigation de terrain ni d'un chiffrage de travaux et par conséquent n'ont pas fait l'objet d'une proposition.

Le constat qui a pu être fait sur l'étude de ces points noirs est que, bien souvent, le problème d'accès aux forêts semble être l'un des freins à l'exploitation forestière sur le territoire de la Métropole. Les raisons sont les suivantes :

- on constate une urbanisation importante qui se situe régulièrement entre la ressource forestière et l'accès routier ;
- le vaste réseau de canaux et le nombre de ponts qu'il engendre est également problématique ;
- un grand nombre de routes forestières ne possèdent pas de places de retournement pour les grumiers ;

– pour 43 points, le point noir a pu être levé, la desserte ayant été classée dans ce cas en piste forestière, mais ne permet pas le passage de grumiers, seulement le passage d'engins forestiers ;

– pour tous les ouvrages d'art, tunnels et ponts, il est souvent indiqué de faire appel à un expert afin d'estimer le tonnage supporté et le coût d'éventuels travaux de renforcement. En effet, aux vues des considérations techniques qu'engendrerait des travaux, voire la construction d'un pont, il n'a pas été possible d'estimer le coût des travaux ;

– le potentiel forestier a été estimé dans la zone entourant le point noir et à dire d'expert. Il est classé selon trois catégories : potentiel fort, moyen et faible ;

– la mise en œuvre est estimée selon la difficulté des travaux à engager et leur coût. Elle tient également compte de la lourdeur administrative potentielle, comme le fait de devoir contacter des propriétaires afin de leur demander leur autorisation pour circuler ou pour entamer des travaux sur leur propriété ;

– le degré de priorité croise le potentiel forestier, l'urgence des travaux et la difficulté de mise en œuvre des travaux. Elle est nulle quand aucun travail n'est nécessaire ;

– la production biologique correspond à l'accroissement annuel multiplié par la surface dans un cercle de rayon de 500 mètres autour du point noir.

Le résultat des travaux engagés par la Métropole devrait permettre dès à présent de mettre en œuvre des actions concrètes pour faciliter l'exploitation forestière, valoriser le bois issu des récoltes et engager une véritable structuration de la filière bois.

A titre d'exemple, la Métropole a fourni à la mairie de Septèmes près de 60 m³ de bois brûlés issus de l'incendie survenu dans la forêt de

Photo 4 :
Le pin d'Alep :
une ressource à valoriser.
Source Métropole Aix-Marseille-Provence



Chantal DEMARIA
Chef du Service
Valorisations
Forestières
Directino des forêts
Direction générale
adjointe Agriculture
Forêts Paysages et
Espaces naturels
chantal.demaria@
ampmetropole.fr

Castillon (Saint Mitre – Port de Bouc) le 4 août 2020, récolté dans le cadre d'un chantier de restauration de terrains incendiés, bois qui a été utilisé pour construire l'extension de la chèvrerie communale.

Conclusion

Les actions entreprises par la jeune Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre de sa politique forestière ont permis en peu de temps d'engager des actions pertinentes et prometteuses et de fédérer un réseau de partenaires qui, tous ensemble, au travers de leurs missions, participent au développement et à la structuration de la filière bois.

Parmi les projets les plus stratégiques à venir, l'implantation d'une scierie et d'un pôle bois sur le territoire métropolitain permettrait de développer la filière. D'autres projets sont dans les tiroirs en attente d'une

validation et de moyens permettant de les réaliser. C'est notamment le cas de la rédaction et de l'animation d'une Charte forestière du territoire métropolitain. Des actions d'animation et de pédagogie auprès du grand public et des scolaires font aussi partie des ambitions de la jeune institution métropolitaine, tout comme des actions en faveur de l'accueil du public et de la valorisation du patrimoine vernaculaire en forêt. Le pin d'Alep ayant un bel avenir devant lui, le développement de la chimie du bois fait également partie des projets à développer.

Encore beaucoup reste à faire et cela demande que tous les partenaires, de l'amont à l'aval, associations, organismes publics, scientifiques, entreprises, puissent travailler ensemble, en échangeant leurs connaissances et leurs compétences avec dynamisme et volonté.

C.D.

Résumé

La Métropole Aix-Marseille-Provence assure la compétence « gestion des milieux forestiers », compétence logique puisque plus de la moitié de son territoire est composé de forêts. Consciente des enjeux liés à la sauvegarde de ce patrimoine face au changement climatique et au risque incendie, elle s'est lancée dans une politique forestière dynamique lui permettant d'engager des actions de préservation et de valorisation de la forêt. C'est ainsi qu'en complément des travaux de DFCI, elle contribue au développement de la filière bois. Parmi les actions phares, elle a lancé une étude permettant : d'identifier le gisement bois (6,6 millions de m³, dont 5,1 m³ de pin d'Alep et une régénération naturelle annuelle de 190 213 m³ de bois); de déterminer le potentiel exploitable annuellement sur son territoire (143 236 m³) ainsi que le potentiel actuellement exploité (73 021 m³); d'obtenir des pistes pour développer la filière bois (énergie, industrie, emballage-caisserie, construction, menuiserie-ameublement) ou encore la filière chimie du bois et matériaux biosourcés). Par ailleurs, la Métropole a réalisé d'autres travaux, en contribuant notamment au PRFB mené par la Région Sud, ou encore à l'élaboration du Schéma Régional de Dessertes Forestières piloté par le CRIGE PACA, en complément du soutien qu'elle apporte à un grand nombre d'acteurs forestiers associatifs ou publics par son adhésion ou en finançant des démarches pertinentes. En parallèle, un Contrat de Coopération a été conclu avec la Chambre d'Agriculture afin de reconquérir les friches agricoles d'intérêt DFCI et de développer davantage le pastoralisme en forêt. D'autres projets ambitieux sont dans les tuyaux mais qui nécessitent des moyens supplémentaires pour être développés. Autant dire que cette dynamique amorcée en 2017 n'est pas prête de s'arrêter.

Summary

The Aix-Marseille-Provence Metropolitan Area: a dynamic forestry policy

The Aix-Marseille-Provence Metropolitan Area has responsibility for the « management of forest and woodland zones » which is wholly logical since more than half this urban entity is made up of forests and woodlands. The Metropolitan Area, aware of the issues related to safeguarding this heritage in the face of climate change and the threat of wildfire, has become involved in implementing a dynamic forestry policy which enables it to instigate action for the preservation and the most advantageous use of its forests and woodlands. Thus it is that as a complement to its work in DFCI (*Défense de la forêt contre les incendies*), it has also contributed to the development of the wood sector. Among its foremost undertakings has been a study enabling those responsible to: identify the volumes of wood (6,6 million m³, of which 5,1 m³ of Aleppo pine and a yearly natural regeneration of 190 213 m³ of wood); determine the annual exploitable potential throughout its territory (143 236 m³) as well as the amount currently harvested (73 021 m³); define axes for developing the wood sector (energy, industry, packing/packaging, construction, furniture-outfitting, as well as the chemical applications of wood and biosourced materials). Furthermore, the Aix-Marseille-Provence Metropolitan Area has carried out other work, notably by contributing to the PRFB (Regional Plan for Forests and Wood) led by the Région Sud (Southern Region) and to the Regional Plan for Forest Access Networks led by the CRIGE (Ressource Center for Geographic Information) of the Provence-Alpes-Côte d'Azur Regional Government, while continuing to support the large number of both public and private forest stakeholders by officially becoming members or by funding relevant action. At the same time, a Contract for Cooperation has been finalised with the Chamber of Agriculture with the aim of winning back abandoned farmland with a view to enhanced DFCI and developing pastoralism in forests and woodlands. Other ambitious projects are in the pipeline but require greater resources for their development. There can be no doubt that this dynamic launched in 2017 is not about to wither away.